

Greffe
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

SA SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : LILLE B 475 680 815

<94606/2007B00430>

Pièces déposées le 08/11/2007

Numéro : 2708498

Ordonnance du Président du 05/11/2007
- Nomination de Commissaire aux apports

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



08 NOV. 2007

94606

8498

REQUETE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A
MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

LES SOUSSIGNES :

Monsieur PHILIPPE REMIGNON,
Agissant en qualité de Directeur Général des sociétés dénommées :

SLE HABITAT

Société anonyme d'H.L.M. au capital de 120.000 €
Dont le siège est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) – 74, rue Jean Jaurès
RCS LILLE n° 302 455 449
Ci-après dénommée la société « apporteuse »

LOGICIL

Société anonyme d'H.L.M. au capital de 80.000 €
Dont le siège est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) – 74, rue Jean Jaurès
RCS LILLE n° 475 680 815
Ci-après dénommée la société « bénéficiaire »

Monsieur HENRI FELTZ,
Agissant en qualité de Président de l'association dénommée :

CIL HABITAT

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord sous le n° W595000843
Dont le siège est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) – 74, rue Jean Jaurès
Ci-après dénommée l'association « apporteuse »

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société apporteuse SLE Habitat envisage de procéder à un apport partiel d'actif portant sur l'ensemble de son patrimoine (hors logements-foyers) à la société bénéficiaire LOGICIL ; lequel permettra à la société bénéficiaire LOGICIL de procéder à l'augmentation de son capital social. Dans ce cadre, la société SLE Habitat, société sœur de la société LOGICIL (sociétés sous contrôle commun), apportera à cette dernière l'ensemble de ses logements locatifs sociaux pour se recentrer sur

08 NOV. 2007

3 1 0 0 7

la seule gestion des logements-foyers. L'opération de restructuration permettra donc de spécialiser les structures en termes d'activité tout en permettant de renforcer le capital social de la société bénéficiaire LOGICIL.

S'agissant d'une opération d'apport partiel d'actif entre Sociétés Anonymes d'HLM et entre sociétés soumises à un contrôle commun, il est prévu de valoriser les apports à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'opération.

L'actif net apporté par SLE Habitat s'élèvera à environ 32 millions d'euros.

Le CIL Habitat, qui fait partie de l'actionnariat de référence des Sociétés SLE Habitat et LOGICIL (conformément aux dispositions prévues par l'article L. 422-2-1 CCH), souhaite maintenir son niveau de participation au sein du capital social de LOGICIL; c'est la raison pour laquelle l'association apporteuse envisage de participer à l'opération de restructuration juridique susvisée en procédant à un apport en nature au profit de LOGICIL.

L'actif net apporté par CIL Habitat s'élèvera à environ 3 millions d'euros.

L'apport partiel d'actif de SLE Habitat comme l'apport en nature du CIL Habitat seront réalisés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, date de début de l'exercice en cours des sociétés apporteuses et bénéficiaires.

En conséquence de quoi

Les requérants ont l'honneur de vous adresser une requête conjointe afin de demander qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire unique ayant pour mission d'établir les rapports prévus aux articles L. 236-10 et L. 225-147 du code de commerce ; celui-ci pouvant être, si vous le voulez bien, Monsieur Rémy AINE, commissaire aux comptes demeurant 59 boulevard Vauban à LILLE (59000) qui dispose d'une profonde connaissance du milieu H.L.M. et de sa réglementation spécifique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ

En deux exemplaires,

Le 23 octobre 2007.


Pour SLE HABITAT et LOGICIL
Philippe REMIGNON


Pour CIL HABITAT
Henri FELTZ

AFFAIRE: SA SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

SA SLE HABITAT, société anonyme d'habitation à loyer
modéré
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

N° GREFFE 2700596

ORDONNANCE

Nous, Lionel TURLUTTE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce

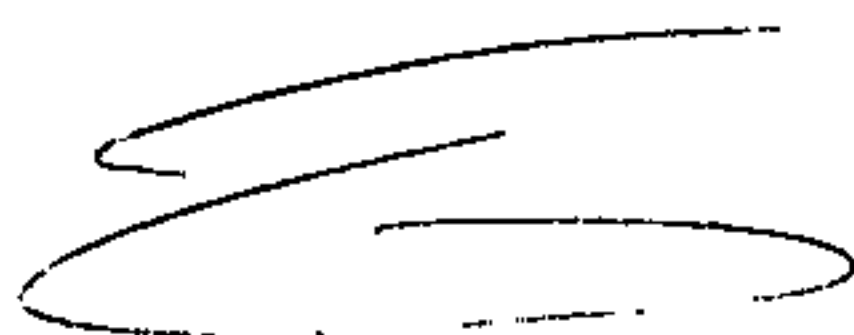
Nommons en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,
M. R. Aïme
Lille

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

LILLE, le 05/11/2007

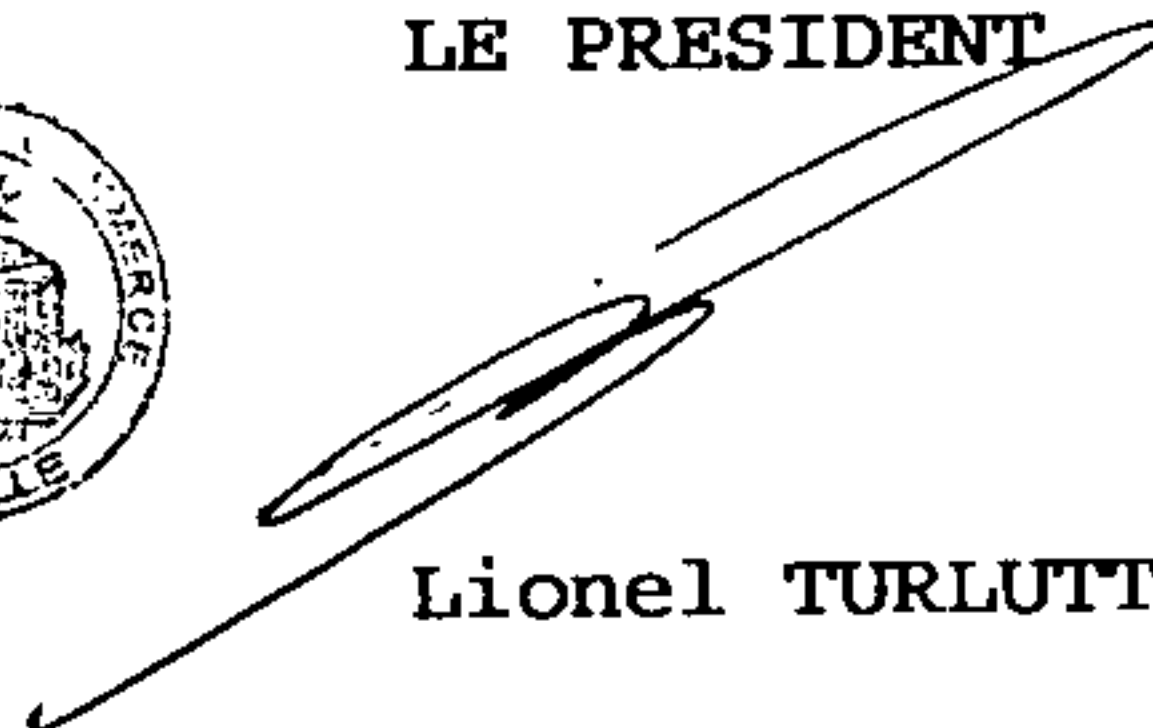
LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT



LE PRESIDENT



Lionel TURLUTTE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
Soussigné

